

FICHE REFLEXE REGULATEUR ACCIDENTS DE
PLONGEE EN PREHOSPITALIER OU AU SAU

Régulation

Centre 15

- Consignes à l'équipe encadrante de mettre en place une oxygénothérapie normobare au MHC 15L/min + hydratation per os si patient conscient ou IV
- Récupération des paramètres de plongée (temps et profondeur de la plongée)
- Appel du centre hyperbare qui pourra accueillir le patient dans le plus court délai (pas de passage au SAU local)
 - CHU ANGERS 02.41.35.38.71 (jour)/02.41.35.36.54 (nuit)
 - CHU BORDEAUX 05.56.79.49.24
- Déclenchement HéliSMUR si disponible (altitude de vol max autorisée de 1500 pieds(455m))

Si accident au centre Abysséa à CIVAUX et HéliSMUR :

- De jour : atterrissage sur le parking du centre
- De nuit : atterrissage sur le stade, prévenir CTA pour VL de transport vers le centre de plongée et VSAV pour le retour au stade (le stade sera illuminé par les soins de la direction du centre de plongée qui possède une télécommande).

Dr ANSQUER Raihei

Dr FIEUZAL Pierre

Juin 2019